

# PROCES VERBAL DU 21 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 21 février à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de GRAINVILLE-SUR-ODON, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire.

## Membres présents :

Emmanuel MAURICE – Patrick DENOYELLE - Jean-Luc FAVREL – Audrey DAHOUX - Marie-Paule GERVAIS - Marie-Claude ARTHAUD - Corinne JOKIC - Loïc CADOR.

## Membres absents excusés :

Mickaël VILLY - Nathalie DRIAUX - Jocelyn BUFFARD - Christel ROGER - Florent TREHET

Membre absent : Kylian CACHARD

Le Conseil Municipal est composé de 14 membres en exercice, 89 membres sont présents.

Secrétaire de séance : Marie-Paule GERVAIS

## ● INFORMATIONS DIVERSES :

### - point sur le déploiement de l'adressage sur la commune :

Monsieur le Maire explique que depuis le 21 février 2022, la loi 3DS oblige toutes les communes à disposer d'une base d'adresse complète quelle que soit leur taille, afin de répondre aux enjeux d'aménagement et de sécurité actuels : faciliter l'intervention des secours, faciliter le raccordement au réseau de fibre optique, faciliter la délivrance du courrier et des colis ; faciliter le repérage au quotidien avec les GPS, notamment.

Mener un projet d'adressage est un projet technique et conséquent qui nécessite de maîtriser la réglementation, les règles de normalisation, les modalités de diffusion de l'information aux différents organismes utilisateurs de l'adresse (IGN, SDIS, Poste, DGFIP, GPS...).

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Clément BELLÊTRE, chargé de mission SIG sur l'adressage au Département du Calvados.

Monsieur BELLÊTRE explique que le Département s'est positionné dès le 24 juin 2019 comme accompagnateur des communes via le réseau Calvados Ingénierie, en se dotant de moyens dédiés (1 chargé de mission expert en adressage, 1 assistante de gestion des projets d'adressage).

Le Département a pu, grâce à cette expertise, mettre en place une méthodologie d'adressage, un guide technique et un outil cartographique visant à faciliter la saisie des adresses par les communes engagées dans un projet d'adressage. La méthodologie d'accompagnement, éprouvée sur des cas concrets (Méridon-Vallée-d'Auge, Sèulline, OUILLY-DU-HOULEY...) repose sur la tenue de réunions d'information et de cadrage méthodologique avec les élus communaux et l'organisation de formations sur l'outil des élus ou des agents.

Afin de cadrer l'accompagnement de la commune de Grainville sur Odon dans son déploiement de l'adressage, le Département propose une convention pour l'accompagnement en ingénierie en matière d'adressage.

### Il s'agit pour le Département :

- D'accompagner la commune dans son projet en lui présentant la démarche et en la formant à la normalisation des adresses.
- De mettre à disposition son application dédiée au projet pour que la collectivité puisse saisir et publier ses adresses.
- D'Assurer un support et une veille sur l'outil.

- De proposer les services du prestataire « 1Spatial » pour la saisie des adresses dans le cadre du marché public
- De mettre à disposition les documents administratifs (délibération, arrêté, certificat de numérotation), de travail (plan cartographique A0) ou de communication (courrier, article) dont la commune ferait la demande.
- De publier au nom de la commune les adresses saisies dans la Base Adresse Nationale.
- De fournir par des web services les adresses saisies aux SDIS14, à la DDFIP14, à Altitude Infra Calvados.
- D'envoyer les adresses saisies au Service National de l'Adresse (SNA).

**La commune de Grainville sur Odon s'engage à :**

- Identifier les voies à nommer et choisir leur dénomination.
- Saisir ses adresses dans l'application proposée par le Département (en régie ou en externalisant la prestation dans le cadre d'un marché public).
- Avertir le Département de l'avancée du projet.
- Renvoyer les documents administratifs complétés (délibération).
- Acheter puis poser des panneaux de rue.
- Acheter puis distribuer des plaques de numéros aux administrés.

Monsieur BELLÉTRE explique que la réalisation de ce plan d'adressage peut être confiée à un prestataire ou réalisée en interne.

Monsieur le Maire valide :

- la proposition de convention entre le Département du Calvados et la commune de Grainville sur Odon
- la réalisation de ce plan d'adressage par un prestataire.

**- point sur la protection sociale complémentaire :**

Monsieur le Maire présente les différentes étapes pour la mise en place de la protection sociale complémentaire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

**12 avril 2022 :**

- lettre d'intention pour une consultation par les CDG du Calvados pour la mise en place de conventions de participation en santé et prévoyance.

**7 novembre 2022 :**

- réunion au centre de gestion avec le représentant de la MNT sur les garanties et tarifs proposés pour le risque santé et risque prévoyance.

**14 décembre 2022 :**

- réunion du personnel pour la présentation de la mise en place de la protection sociale auprès des 10 agents de la commune.

**15 décembre 2022 :**

- envoi d'un questionnaire auprès des agents sur le souhait **d'adhérer** ou **ne pas adhérer**, ceci à titre individuel aux contrats labellisés ou aux contrats de la MNT.

**23 janvier 2023 :**

- réception des questionnaires et analyse du choix des agents

### **Début février 2023 :**

- simulations sur bulletin salaire auprès des agents (sur l'impact financier avec les cotisations et participations de la commune) pour la protection sociale.

### **21 février 2023 :**

- présentation de l'analyse du choix des agents lors du conseil municipal.  
- déclaration d'intention de conventions de participation santé et prévoyance avec le CDG14 et la MNT.

### **13 avril 2023 :**

- projets de participations soumis à l'avis du comité social territorial du Centre de Gestion le 13 avril 2023

### **Mai 2023 :**

- projet de délibération portant adhésion à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire : prévoyance souscrite par le centre de gestion du calvados  
- projet de délibération portant adhésion à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire : santé souscrite par le centre de gestion du calvados

### **Septembre 2023 :**

- prévoir une réunion d'information auprès des agents sur l'accompagnement avec le représentant de la MNT.

### **1<sup>er</sup> janvier 2024 :**

- Démarrage de la participation santé et prévoyance.

Et présente auprès des membres du conseil municipal l'analyse du choix des agents :

**Prévoyance santé** : 2 agents ont opté pour l'offre de la MNT (formule 2), 4 ne souhaitent pas adhérer et 2 en réflexion.

**Mutuelle** : 6 agents ont opté pour l'offre de la MT, 2 agents ont souhaité conserver leurs mutuelles.

Vu l'analyse du choix des agents, Monsieur le Maire propose de respecter le choix majoritaire des agents en retenant l'offre de la MNT :

- pour la santé avec une participation de la commune de 10 € par agent applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024  
- pour la prévoyance (formule 2) avec une participation de 5 € par agent

Cette proposition est validée à l'unanimité et doit être actée par une déclaration d'intention de convention entre la MNT et le CDG 14.

### **- point sur la mise en place de l'instauration des heures complémentaires et supplémentaires**

Monsieur le Maire explique que par délibération du 13 décembre 2021, la commune de Grainville sur Odon a mis en place un règlement intérieur et d'organisation du temps de travail s'appliquant à l'ensemble du personnel communal quel que soit leur statut (titulaire, non titulaire, public, privé, saisonniers ou occasionnels...);

Le règlement intérieur prévoit la mise en place des heures supplémentaires et complémentaires sous réserve d'une délibération par l'assemblée délibérante.

Il s'agit de rémunérer les agents communaux, dont les fonctions le justifient, par des heures supplémentaires ou complémentaires.

Ce projet doit être soumis pour avis au comité social territorial du 23 avril 2023, une délibération pourrait être prise en conseil municipal en mai 2023.

## - point sur le projet de vidéoprotection

Afin de renforcer les moyens de prévention et de sécurité sur les voies publiques, Monsieur le Maire a souhaité solliciter l'aide de la gendarmerie pour la réalisation d'un diagnostic en vue de la création d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune.

Monsieur le Maire explique que la commune a été confrontée à des dégradations en série sur le mobilier urbain, à des rassemblements, à des incivilités, à des dégradations et à des dépôts sauvages.

La plupart des auteurs des dégradations ont été identifiés, ce qui a permis la réparation à leurs frais par le biais des assurances. Dans le cas contraire notre assureur pourrait nous contraindre à sécuriser la commune par une vidéoprotection.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le diagnostic de vidéoprotection réalisé par l'adjudant-chef GEHAN à la cellule de prévention technique de la malveillance de la gendarmerie de CAEN.

Il a été envisagé d'implanter 7 caméras sur 3 secteurs en agglomération, à savoir :

1. la place de la mairie et le carrefour central ;
2. le futur parc du village ;
3. l'aire de loisirs.



Monsieur le Maire doit rencontrer les représentants du SDEC ENERGIE pour présenter ce diagnostic. Le SDEC ENERGIE a la compétence « éclairage public, ces 7 caméras seraient installées sur les candélabres.

Le syndicat peut assurer la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre pour ce projet. Il pourrait être intéressant de solliciter l'aide du SDEC ENERGIE pour l'établissement d'un avant-projet afin de déterminer la faisabilité technique et le reste à charge pour la commune sur cet investissement.

## **- point sur l'archivage (pour le tri et le classement des documents) selon la réglementation en vigueur**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Calvados peut mettre à disposition un archiviste itinérant qui intervient sur place afin de trier les dossiers, procéder aux éliminations réglementaires, classer les documents, les inventorier et former le personnel.

Il est de l'intérêt de la commune de s'assurer que ses archives sont conformes à ces obligations légales et correctement épurées au profit des Archives Départementales

Une visite de diagnostic des conditions d'archivage est prévue le 17 mars 2023 à 10h00 pour permettre d'estimer le temps de travail nécessaire pour l'archiviste du Centre de Gestion et nous transmettre un devis pour cette prestation.

## **- point sur la conférence des maires du 7 février 2023**

Déchets ménagers : redevance incitative des ordures ménagères 2023 et optimisation du service.

## **- point sur la formation 1ers secours du 14 février 2023**

La formation PSC1 a été réalisée auprès de 9 agents communaux et d'un conseiller municipal président du GRAINVILLE SUR ODON FOOTBALLCLUB. La commune a fait appel pour cela au SDIS.

Tous les actes de premiers secours étaient au programme, comme l'utilisation d'un défibrillateur, les massages cardiaques, les malaises vagues, les premières interventions sur des blessures avec plaies, les bonnes réactions à avoir face à des étouffements...

Monsieur le Maire explique qu'il est important de pouvoir maîtriser ces premiers gestes de secours lorsqu'un problème survient, et que les employés municipaux au contact des administrés et des enfants de l'école maternelle peuvent y être confrontés chaque jour. On ne peut que comprendre l'utilité d'une telle initiative et s'en féliciter.

## **- point sur la réunion avec EDIFIDES du 20 février 2023 pour la rétrocession du lotissement Grandes Terres 1 :**

Monsieur le Maire, accompagné de son 1<sup>er</sup> adjoint au Maire a rencontré les interlocuteurs d'EDIFIDES pour la rétrocession du lotissement dans le domaine public.

Il a été convenu la remise en état des Grandes Terres 1 des espaces verts dans l'enceinte du lotissement et aux abords des 2 bassins de rétention, la réparation du portail d'accès au bassin. La reprise de certains marquages au sol sur la voirie, la rétrocession par l'aménageur d'une emprise d'environ 20m<sup>2</sup> sur la parcelle ZD181 au profit de Mme BRU et M. NOVINCE domiciliés au 7 rue de l'Orge, la rétrocession par l'aménageur de la parcelle ZD182 située le long de la rue des écoles au profit de la commune.

Monsieur le Maire explique que cette rétrocession est conditionnée par l'acceptation des services techniques de la C.C.V.O.O.. compétente pour la gestion de la voirie, des réseaux en eau potable et assainissement collectif.

## **- point sur les travaux :**

### **Entretien surfaces gravillonnées**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la BACER a renoncé à l'entretien des espaces gravillonnés sur la commune. Cette prestation était assurée sur 9 passages par an pour un coût unitaire de 915 euros TTC.

Trois consultations ont été réalisées auprès de prestataires avec des prix allant de 1200 euros jusqu'à 3000 euros TTC.

Une consultation de dernière minute a été réalisée auprès de l'association des Ateliers de Formations située à GAVRUS. Il en ressort un prix de 330 euros TTC par passage. Ce devis a été validé.

Monsieur le Maire a souhaité consulter l'association pour le traitement des surfaces gravillonnées des deux cimetières.

#### Peinture salle polyvalente :

La salle polyvalente a fait l'objet « d'un relooking » durant la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances de février. Les murs et boiseries de la salle ont été repeints, il y a eu également un gros nettoyage du plafond et des fenêtres. Ces travaux ont été réalisés par les agents des services techniques.

#### Voie verte située sur la RD675 :

Monsieur le Maire déplore les dégradations des véhicules roulant sur la bande de terre qui longe la voie verte.

Il est prévu les marquages au sol et l'implantation de panneaux de signalisation dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de mars.

#### Lotissements Clos st Pierre :

La livraison des cabanes de chantier (sanitaires, vestiaires, réfectoire) a été effectuée le jeudi 26 janvier 2023.

Le démarrage du terrassement pour les lots 1,4 et 9 est prévu prochainement.

Les 3 derniers permis de construire ont été instruits 2 ont été accordés et 1 refusé par les ABF pour motif de toiture à quatre pans.

#### Lotissement Lebrun :

Le permis d'aménager a été accordé, avec pour projet la création de 6 parcelles d'environ 500 m<sup>2</sup>. La maison d'habitation existante est conservée, les annexes situées le long du terrain seront détruites.

#### Projet réflexion planning travaux sobriété énergétique :

La commission travaux réfléchit à hiérarchiser une liste de travaux envisagés en fonction de leur coût prévisionnel et dans le cadre de la sobriété énergétique et des aides possibles.

#### Éclairage public :

Le SDEC ENERGIE doit prendre contact avec la commune au sujet de ses lampadaires dont l'âge dépasse 30 ans. Sur la commune 37 candélabres sont concernés.

#### Commission animation, vie associative :

Différents ateliers sont programmés :

- Une conférence sur le sommeil prévue le lundi 13 mars 2023 de 14h à 16h, animée par une Sophrologue diplômée. A l'issue de la conférence, seront proposées 2 séances de sophrologie le lundi 20 mars 2023 et le lundi 27 mars 2023 de 14h à 16h.

- 2 ateliers numériques collectifs à thèmes sur la découverte du smartphone le 28 mars et sur la gestion de sa boîte mail le 9 mai de 9h30 à 11h30.

#### Commémoration anniversaire libération de la commune 2024 :

Madame DAHOUX a rencontré en fin d'année 2022 une association spécialisée dans les commémorations festives du 6 juin 44, cette association organise des reconstitutions, avec la venue de vétérans. Il est possible d'organiser cette commémoration pour l'anniversaire des 80 ans en juin 2024 sur le thème de la libération de Grainville sur Odon, avec des joueurs de cornemuse, reconstitutions, défilé avec des véhicules militaires d'époque.

Il serait intéressant d'associer la population grainvillaise par la création d'un groupe de travail pour cette manifestation.

- Commission RPI : point service minimum

Un service minimum sera mis en place, Monsieur le Maire explique que c'est une obligation, la loi impose un service minimum d'accueil dans les établissements scolaires dès lors qu'il y a plus de 25 % d'enseignants en grève dans l'école. Les grévistes doivent se déclarer 48 heures à l'avance, afin de permettre la mise en place du dispositif.



Une liste des personnes susceptibles d'assurer le service d'accueil établie par nos soins a été transmise auprès de l'Inspection Académique. Elles possèdent les qualités nécessaires pour accueillir et encadrer les enfants de l'école publique du RPI.

- Préparation et vote du budget :
- réunion maire-Adjointes : lundi 6 mars 2023
- commission finances : mardi 14 mars 2023
- vote du budget primitif : lundi 20 mars 2023

● **Questions diverses :**

- Réponse à apporter auprès de Monsieur FAVREL sur la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente auprès des élus.

Monsieur le Maire explique auprès de Monsieur FAVREL que la mise en place d'un tarif préférentiel pour les élus ne serait pas judicieux sur le plan éthique. Il précise que les élus et le personnel communal ne peuvent d'ailleurs bénéficier d'un tarif préférentiel (gratuité ou réduction) pour la mise à disposition de la salle communale au regard du principe d'égalité des usagers devant le service public.

Dates à retenir :

- carnaval du RPI : dimanche 5 mars 2023
- commission finances : mardi 14 mars 2023 (à valider)
- prochain conseil municipal : lundi 20 mars 2023
- cérémonie du 8 mai 1945 : samedi 6 mai 2023 à 11h00

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE

LE 15 mars 2023

Le Maire,  
Emmanuel MAURICE

La secrétaire de Séance  
Marie-Paule GERVAIS



